



Lycée Victor Hugo

www.victorhugo-lunel.fr



Lycée Polyvalent - Lunel

BP 80203 - 300, av. Louis médard 34401 Lunel - Tél. : 04 99 13 70 30 - Fax : 04 99 13 70 41

Email : ce.0342090m@ac-montpellier.fr

# Section sportive football

## Filière arbitrage

### Fonctionnement actuel

- 4 heures hebdomadaires libérées sur les emplois du temps (selon les classes) entre 15h 30 et 17h30 le Mardi et le Jeudi.
- Séance physique et technique au stade Ramadier, face au lycée, assurée par le Conseiller Technique Régional en Arbitrage, Julien SCHMITT, des arbitres de la Fédération, avec 8 inscrits en début d'année scolaire 2016-2017.
- Séance théorique et analyse Vidéo en salle, au lycée, assurées par le Conseiller Technique Régional en Arbitrage, Julien SCHMITT, des arbitres de la Fédération
- Obligation de se licencier à l'Association Sportive du Lycée (UNSS).
- Participation aux compétitions « UNSS excellence » Challenge Jean Leroy.
- Répartition des élèves dans différentes classes.

### Sélection des candidatures

- Entretien prévue le Mercredi 10 mai 1017 (après-midi) au lycée. Test physique au programme
- Etude par la direction du lycée des dossiers scolaires des élèves retenus au test de niveau pour validation ou rejet de la demande d'inscription à la section sportive. Critères d'appréciation à l'étude des bulletins : assiduité et comportement. Les élèves retenus par la direction du lycée reçoivent le courrier dont le modèle est en dernière page de ce document.

### Internat

- Internat garçons (du lundi 8h au vendredi 17h30): 48 places ; s'informer des modalités de demandes de place en internat auprès de la Vie Scolaire ; visite possible lors de la journée portes ouvertes (samedi 18 mars 9h/11h45) ; tarif actuel fixé par la Région : environ 1 400 € l'année

**Contact :** Julien SCHMITT Conseiller Technique Régional en Arbitrage (FFF)

Tel : 04.67.15.95.35 06.63.63.69.04  
JSCHMITT@LANGUEDOC-ROUSSILLON.FFF.FR

**Contact :** Jérôme PELTRIAUX  
Proviseur Adjoint du lycée Victor Hugo

Tel : 04.99.13.70.40 06.86.90.96.61  
jerome.peltriaux@ac-montpellier.fr

# Offre de Formation 2017 – 2018

## A -Sections Générales et Technologiques

| Classes de 2 <sup>nde</sup><br><i>Deux Enseignements d'Exploration obligatoires (A et B)</i>   | Classes de 1 <sup>ère</sup><br><b>Filières</b>                        | Classes de Terminale<br><b>Filières</b>   |
|--|---|---|
| <b>A) <u>Un enseignement obligatoire parmi :</u></b><br>I. Sciences Economiques et Sociales<br>II. Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion<br><br><b>B) <u>Un enseignement obligatoire parmi :</u></b><br>I. Sciences de l'Ingénieur / Création et Innovation technologique (dont section Euro-Anglais)<br>II. Méthodes et Pratiques Scientifiques (dont section Euro-Anglais)<br>III. Biotechnologies<br>V. Littérature et société (Lettres/Philosophie/LV)<br>V. Création et activités artistiques (Arts du Spectacle) | <b>L</b><br>Spécialité<br>↗ Anglais<br>↗ Mathématiques                | <b>L</b><br>Spé<br>↗ Anglais<br>↗ Droit et grands enjeux du monde contemporain<br>↗ Mathématiques |
|  | <b>ES</b>   | <b>ES</b><br>Spé<br>↗ Economie approfondie<br>↗ Mathématiques<br>↗ Sc. Sociales et Politiques     |
|  | <b>S</b><br>Dominante<br>↗ SVT<br>↗ SI                                | <b>S (SVT ou SI)</b><br>Spé<br>↗ ISN<br>↗ Mathématiques<br>↗ Physique<br>↗ SVT (si dominante SVT) |
|  | <b>STI2D</b><br>Spécialité<br>↗ Energie & Envir.<br>↗ Sys.Info.& Num. | <b>STI2D</b><br>Profil<br>↗ Energie & Envir.<br>↗ Sys.Info.& Num.                                 |

## B -Sections Professionnelles

| Classes de 2 <sup>nde</sup>   | Classes de 1 <sup>ère</sup> | Classes de Terminale |
|---|-----------------------------|----------------------|
| <b>2 ASSP</b><br><b>Bac Professionnel ASSP (3 ans)</b><br>Accompagnement, Soins et Services à la Personne<br>Options : à domicile<br>en structure | <b>1 ASSP</b>               | <b>T ASSP</b>        |
| <b>2 ELEEC</b><br><b>Bac professionnel ELEEC (3 ans)</b><br>Electrotechnique, Energie, Equipements communicants                                   | <b>1 ELEEC</b>              | <b>T ELEEC</b>       |
| <b>2 APR</b><br><b>C.A.P APR (2 ans)</b><br>Agent Polyvalent de Restauration  |                             | <b>T APR</b>         |

## C – 3<sup>ème</sup> Prépa - Pro

## D -Enseignements Facultatifs

Histoire des Arts Latin - Théâtre - Euro-Anglais (HG)

Ateliers : BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique)

Sections sportives (*sélection préalable*) : Disciplines enchaînées [Triathlon (filles / garçons)] – Football [ (filles / garçon) / arbitrage] - Rugby (filles / garçon)

# MODALITES D'AFFECTATION AU LYCEE VICTOR HUGO

## SECTIONS GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

Le processus de l'affectation est géré **exclusivement** par l'établissement d'origine et par les Services de l'Inspection Académique

### Pour une affectation en classe de 2<sup>nde</sup> GT :

L'établissement actuel devra saisir votre demande d'affectation dans la procédure Affelnet le moment venu.  
Les élèves du secteur du lycée Victor Hugo ont une priorité absolue pour une affectation sur le lycée Victor Hugo.

#### **SECTORISATION : zones de recrutement du lycée Victor Hugo**

Communes de **BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, GALARGUES, GARRIGUES, SAUSSINES, BEAULIEU, CASTRIES, RESTINCLIERES, ST GENIES DESMOURGUES, ST JEAN DE CORNIES, ST HILAIRE DE BEAUVOIR, SUSSARGUES, ST CHRISTOL, ST SERIES, SATURARGUES, VERARGUES, VILLETTELLE**, zone de recrutement du CLG AMBRUSSUM sur la ville de LUNEL.

**Pour les élèves domiciliés hors de ce secteur, une demande de dérogation doit impérativement être formulée à partir d'un document que fournit l'établissement d'origine pour tous les types de dérogation. Le lycée appuie la demande de dérogation auprès des services de l'Inspection Académique.**

Résultat de l'affectation en 2GT : vendredi 30 juin 2017  
Inscriptions à partir du lundi 03 juillet 2017

### Pour une affectation en classes de 1<sup>ère</sup> GT : ES – L – S SVT – S SI – STI2D (spé EE ou SIN) :

L'établissement actuel devra saisir votre demande d'affectation dans la procédure Affelnet le moment venu.

Résultat de l'affectation en 1<sup>ère</sup> GT : vendredi 30 juin 2017  
Inscriptions à partir du lundi 03 juillet 2017

### Pour une affectation en Terminale GT :

Dossier de candidature à demander auprès du secrétariat élèves (04 99 13 70 31) du lycée V. Hugo en juin

## SECTIONS PROFESSIONNELLES

### Pour une affectation en classe de 3<sup>ème</sup> prépa-pro :

Le calendrier des opérations ainsi que les modalités de constitution du dossier d'affectation seront définis en avril 2017.  
L'établissement d'origine devra saisir votre demande d'affectation par la procédure Prépa-pro.

L'affectation en classe de 3<sup>ème</sup> prépa pro est gérée au niveau départemental. Cependant les critères d'admission sont harmonisés entre les 5 départements. Une application commune sera utilisée pour accompagner l'affectation dans cette 2<sup>ème</sup>.  
Les lycées professionnels du département de l'Hérault ne sont pas sectorisés.

### Pour une affectation en classe de section professionnelle 2<sup>nde</sup> :

Affectation en 2<sup>nde</sup> APR / Affectation en classe de 2<sup>nde</sup> BAC PRO ELEEC / Affectation en classe de 2<sup>nde</sup> BAC PRO ASSP :

L'établissement d'origine doit saisir votre demande d'affectation dans la procédure Affelnet.

Résultat de l'affectation : vendredi 30 juin  
Inscriptions à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet

- ❖ Entretien médical obligatoire du 1<sup>er</sup> juillet au 7 juillet sur rendez-vous pris à l'inscription.



**Lycée Victor Hugo**

www.victorhugo-lunel.fr



**Lycée Polyvalent - Lunel**

BP 80203 - 300, av. Louis médard 34401 Lunel - Tél. : 04 99 13 70 30 - Fax : 04 99 13 70 41

Email : ce.0342090m@ac-montpellier.fr

**Courrier adressé par le lycée aux familles des élèves retenus après le test sportif et l'examen des bulletins de 4° et 3° par le Proviseur Adjoint du Lycée**

Lunel, le XXXXXXXXXX

M. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
3 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
30 XXXXXXXXX

Madame, Monsieur,

Le dossier en vue d'une prochaine admission de votre enfant, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, a été retenu par la section sportive du lycée. A ce titre, une bonification exceptionnelle lui sera attribuée lors des opérations d'affectation, lui permettant de postuler sur les places restées vacantes après l'affectation des élèves du secteur du lycée.

Il est indispensable de faire auprès de l'établissement actuel une demande règlementaire d'admission au lycée Victor Hugo en 1<sup>er</sup> vœu. Afin de faciliter cette démarche, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un extrait de la nomenclature des vœux à inscrire, en fonction de la classe demandée.

**Affectation post 3<sup>ème</sup> - Établissement d'accueil : Lycée Victor Hugo de Lunel (0342090M)**

**SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

| Code vœu | Libellé formation vœu            | Recrutement | Code commission |
|----------|----------------------------------|-------------|-----------------|
| 03413060 | 2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO) | Sans note   | M2PAM34         |

**CAP 1<sup>ERE</sup> ANNEE**

| Code vœu | Libellé formation vœu                  | Recrutement | Code commission |    |
|----------|--|-------------|-----------------|----|
| 03412998 | 1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION | Avec notes  | MPAM34          | 24 |

**SECONDE PRO BAC PRO 3ANS**

| Code vœu | Libellé formation vœu                  | Recrutement | Code commission |    |
|----------|--|-------------|-----------------|----|
| 03412942 | 2NDPRO ASSP – DOMICILE                 | Avec notes  | MPAM34          | 15 |
| 03413071 | 2NDPRO ASSP – STRUCTURE                | Avec notes  | MPAM34          | 15 |
| 03412943 | 2NDPRO ELECTROTEC. ENERG. EQUIP. COMM. | Avec notes  | MPAM34          | 30 |

Dès le 30 juin 2017, vous aurez connaissance des résultats des affectations. En cas de réponse favorable, vous devrez procéder à l'inscription dans notre établissement les 3 et 4 juillet 2017 de 8h30 à 17h00.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Proviseur Adjoint